



FONTENAY SUD-VENDEE DEVELOPPEMENT

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 085-200000099-20200710-BP_2020_NS-BF

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président,

Valentin JOSSE



**FONTENAY
SUD-VENDEE
DEVELOPPEMENT**

Maison l'Entreprise et du Territoire
16 Rue de l'Innovation
85200 FONTENAY LE COMTE
02 51 50 31 72 / smctusv@orange.fr

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement ; elle est disponible sur le site Internet du Syndicat.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en 2 parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

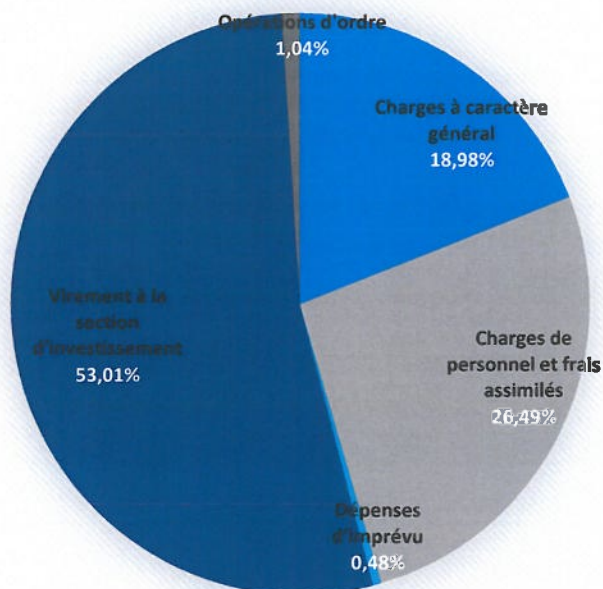
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Budget primitif 2020a été voté le 21 Janvier 2020, en équilibre conformément aux orientations budgétaires votées par le comité syndical.

Il est à préciser que le budget prévisionnel a été voté seul car un budget supplémentaire sera proposé en Juin 2020. Le compte administratif 2019 sera également voté lors du vote du Budget supplémentaire.

Présentation graphique du Budget Primitif 2020

Dépenses de Fonctionnement (407 570€)

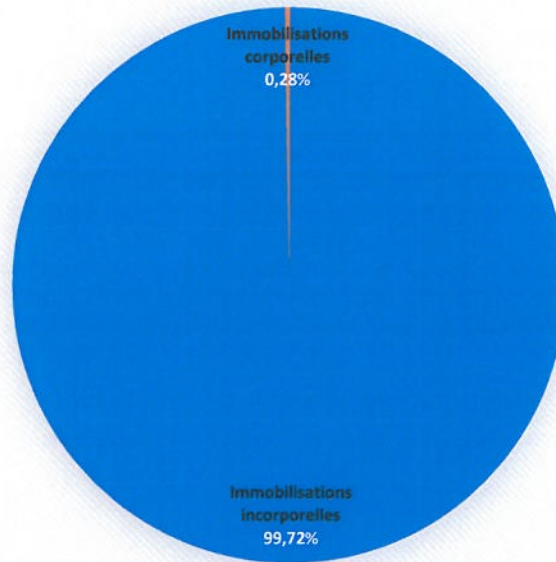


Recettes de Fonctionnement (407 570€)



■ Dotations, subventions et participations ■ Atténuation de charges

Dépenses d'Investissement (287 170€)



Recettes d'Investissement (287 170€)

